

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)****EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023****N°DCM-2023-038****OBJET :****DOMAINE ET PATRIMOINE**Dénomination des voiries :  
« Impasse Ripasson »,  
« Chemin de l'Hippodrome »,  
et « Chemin de l'Arboretum »Membres en exercice : 27  
Membres présents : 24  
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 28 mars 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents** : M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIEF - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. DUPUPET - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

**Ont donné un pouvoir** :

Mme BAS-DESFARGES représentée par M. MARTINON, M. POCHON représenté par Mme ROBIN, Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

**Absent** : néant.

Mme Sylvie RAVOUX est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu l'article L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur JACQUARD explique aux conseillers municipaux que le choix du système de numérotation des bâtiments (classique ou métrique) et l'attribution des noms des voiries publiques et privées ouvertes à la circulation (chemins, rues, impasses, ...) appartiennent au conseil municipal. Afin d'améliorer l'orientation des services de secours et de sécurité, ainsi que des services de livraison, la commission urbanisme propose régulièrement de reprendre certains secteurs. Il présente les propositions de la commission formulées le 16 février 2023, à savoir :

- « Impasse Ripasson » : le but est de mettre en cohérence l'adresse du centre technique municipal et de la nouvelle gendarmerie, en cours de construction, avec le lieu-dit.
- « Chemin de l'Hippodrome » : il desservira la future aire d'activités commerciale et de loisirs située route de Bourg-en-Bresse.
- « Chemin de l'Arboretum » : il correspond à la voie de desserte de la future crèche intercommunale, qui sera construite à proximité de l'EHPAD La Montagne,

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),**

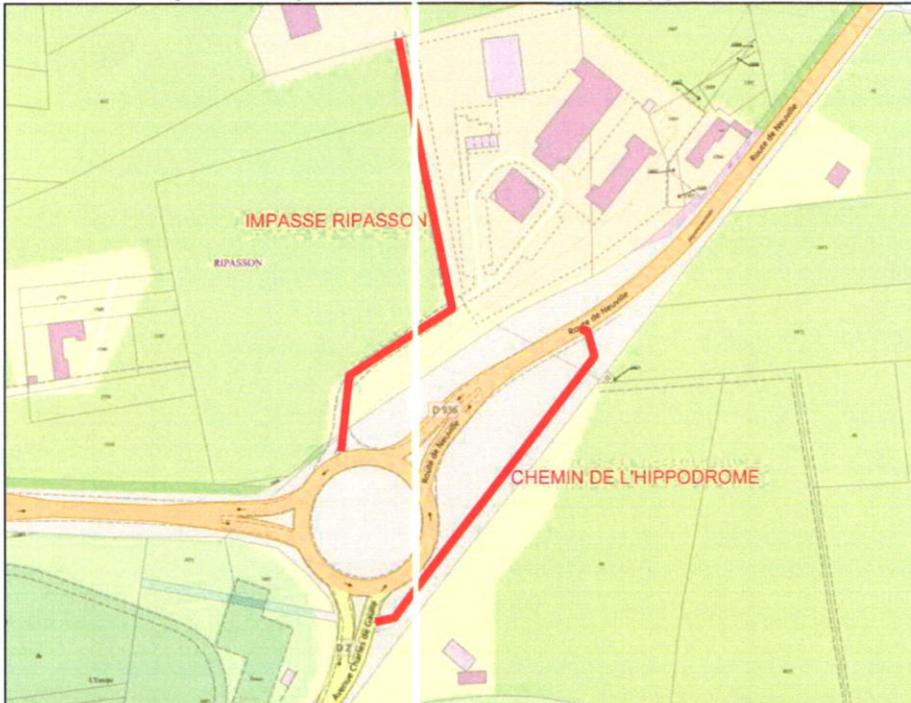
**DECIDE** de nommer les voiries « Impasse Ripasson », « Chemin de l'Hippodrome », et « Chemin de l'Arboretum », telles qu'elles sont matérialisées ci-après :

... / ...

### Chemin de l'Arboretum



### Impasse Ripasson et Chemin de l'Hippodrome



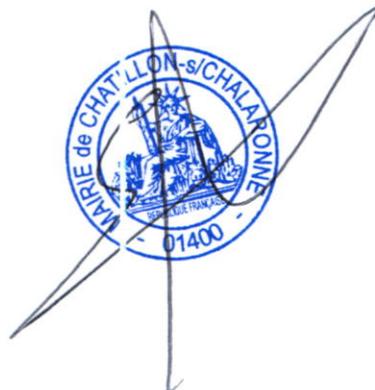
Ainsi délibéré le 3 avril 2023  
Le Maire,  
Patrick MATHIAS

Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification

Le : 06 AVR. 2023

Et dépôt en Préfecture

Le : 06 AVR. 2023



Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.

Accusé de réception en préfecture  
001-210100939-20230403-DCM-2023-038-DE  
Date de réception préfecture : 06/04/2023